

fédéral le moyen d'assumer les responsabilités provinciales et l'on n'a donné aux provinces que les responsabilités.

Tant et aussi longtemps que la Constitution du Canada ne permettra pas aux provinces d'assumer financièrement les responsabilités qui y sont décrites, tant et aussi longtemps que nous serons aux prises avec un problème constitutionnel, tant et aussi longtemps qu'il existera une dispute entre les dix provinces et le gouvernement fédéral, les provinces n'auront toujours que des responsabilités, et le gouvernement fédéral aura l'argent.

Rien, au cours de la conférence fédérale-provinciale qui vient de se terminer, n'a permis de nous laisser espérer que le gouvernement du Canada pourra faire quelque chose afin de permettre aux provinces de réaliser leurs aspirations propres.

Au cours de la deuxième journée de la conférence, alors que j'assistais aux délibérations, j'ai entendu le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, relever une allusion que le premier ministre de l'Alberta, l'honorable M. Strom, avait faite la veille, alors qu'il avait dit que la Banque du Canada devrait être utilisée pour permettre l'épanouissement économique des provinces.

Il s'agissait d'une suggestion du premier ministre de l'Alberta et le premier ministre de l'Ontario l'a relevée, laissant entendre au premier ministre du Canada qu'il serait peut-être bon d'étudier plus sérieusement la suggestion du premier ministre de l'Alberta.

A ce propos, le premier ministre de la Colombie-Britannique a répondu que le gouverneur de la Banque du Canada, M. Rasminsky, avait déjà déclaré que rien dans la politique de la Banque du Canada n'empêchait d'aider les provinces, mais que, par contre, la politique du gouvernement actuel ne concordait pas avec les vœux émis par le premier ministre de la Colombie-Britannique, comme l'a suggéré le premier ministre de l'Ontario, à la suite de la déclaration du premier ministre de l'Alberta.

On a beau parler de fiscalité et de réforme, mais tant qu'on mettra les provinces dans un embouteillage économique comme celui dans lequel elles se trouvent actuellement, c'est-à-dire dans un ghetto financier, tant qu'on obligera les provinces à bâtir des ponts, des hôpitaux, des écoles, parce que le gouvernement fédéral n'assume pas ses responsabilités dans le domaine financier, elles seront obligées de payer, en intérêt à la finance, le coût de quatre ponts, cinq routes, quatre ou cinq hôpitaux, et nous resterons dans un embouteillage, dans une camisole de force financière et économique, selon l'opinion même des représentants des provinces. Cela est tellement vrai que toute les provinces, au cour

de la dernière conférence fédérale-provinciale, tenaient le même langage: le langage de la piastre.

Il y avait, 11 gouvernements, 10 gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, pour «étirer» la piastre, pour essayer de l'allonger» et, malheureusement, le gouvernement fédéral n'a pas encore proposé de solutions concrètes en matière monétaire.

L'honorable Eric Kierans, qui a déjà été ministre du Revenu au Québec, déclarait le 7 mai 1964, et je cite:

Le Québec veut obtenir d'Ottawa un assouplissement de sa politique monétaire.

L'hon. M. Turner: Il y a longtemps de cela!

M. Rondeau: L'honorable ministre de la Justice dit qu'il y a longtemps de cela! Mais il y a longtemps qu'on attend des réformes de la part du gouvernement et elles ne viennent pas. Au fait, ce que l'actuel ministre des Postes disait, alors qu'il était ministre du revenu du Québec, est encore vrai, aujourd'hui, et les réformes sont aussi urgentes qu'elles l'étaient en 1964. Voici un extrait de sa déclaration, publiée dans *Le Devoir* du 7 mai 1964:

Il ne peut pas en être autrement, lorsqu'une province adopte un programme expansionniste ayant les dimensions du nôtre et finance l'augmentation de ses dépenses principalement à l'aide d'emprunts.

La politique de la Banque du Canada, pour convenir aux besoins du Québec, devrait faire en sorte que les conditions de crédit ...

Rien n'a changé, et pourtant il y a longtemps que cela a été dit!

... soient considérablement assouplies, de façon à réduire le coût de nos emprunts.

Lorsque nous considérons, par exemple, le seul poste de l'habitation pour 1969, nous constatons que la Société centrale d'hypothèques et de logement exige maintenant un taux d'intérêt de 9 $\frac{3}{4}$ p. 100. Eh bien, dans ce domaine également, le gouvernement fédéral a mis les provinces et l'habitation dans une impasse financière, de sorte que le ministre des Transports actuel (M. Hellyer) a étudié pendant des mois pour tâcher de solutionner le problème de l'habitation. Pourtant, on n'a pas enlevé la taxe de 12 p. 100, ce qui a donné son coup de mort à la construction dans toutes les provinces et a paralysé le développement de la construction domiciliaire.

Monsieur l'Orateur, la politique fiscale centralisatrice du gouvernement fédéral n'offre pas de solution au problème monétaire auquel se heurtent les provinces en 1969.

Le Ralliement créditiste, face aux problèmes constitutionnels, propose que la constitution du Canada appartienne aux Canadiens et puisse être modifiée par eux et non pas par d'autres.

Au niveau fédéral, les Canadiens devraient pouvoir se sentir partout chez eux, au